

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers : L'an deux mil vingt-trois le vingt-deux septembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de CHERY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien PRELY, Maire.

en exercice : 9
présents : 7
votants : 8

Date de la convocation :

Présents : Monsieur Damien PRELY, Monsieur Cédric CHABROUX, Madame Aurélie CHABROUX, Monsieur Alain LE BLEVEC, Madame Béatrice DAVOUST, Madame MAGNARD Ingrid et Monsieur Dominique LACOFFRETTE.

Absent : Monsieur Cédric PATRIGEON

Absent excusé : Monsieur Erwan LE BLEVEC

Pouvoirs : Monsieur Erwan LE BLEVEC à Monsieur Alain LE BLEVEC

Monsieur Cédric CHABROUX a été désigné secrétaire de séance.

17/ RAPPORT SUR L'EAU DU S.I.A.E.P DE LURY SUR ARNON 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur 'eau de 2022 du S.I.A.E.P de Lury s/Arnon.

Après en voir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Adopte** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS) 2022.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance,

Acte publié le : 28/09/2023
Mode de publication : Site Internet www.cheryenberry.fr
Transmis au contrôle de légalité le : 28/09/2023

Accusé de réception en préfecture
018-211800644-20230922-D17-2023-DE
Date de réception préfecture : 28/09/2023